

Voici la question que je veux adresser au ministre des Finances (M. Turner). Étant donné que l'Alberta n'imposera pas de droits successoraux, sera-t-elle de ce fait avantagée de quelque façon dans les calculs en vertu de la présente loi? J'espère que le ministre abordera ce point lorsqu'il clôturera le débat.

On a exprimé certaines inquiétudes aussi au cours des années passées relativement à la définition des revenus provinciaux du point de vue des ressources. J'aimerais que le ministre nous fasse part des progrès accomplis dans ce domaine, qu'il nous informe si les provinces sont satisfaites de la nouvelle formule pour déterminer les ressources productrices de revenus. Ce point revêt une importance particulière, car certaines provinces ont décidé de tirer une plus grande part de leurs revenus de redevances et autres formes d'impôts. Les calculs rétablissent l'équilibre. Bien sûr, il n'y a pas de problème. Il y en a eu longtemps, dont la Saskatchewan, entre autres, a particulièrement souffert. Je ne saurais dire d'après le libellé du bill si la situation est la même actuellement.

Il y a un autre point que je voudrais traiter ce soir. Il entre certainement dans nos préoccupations au sujet de cette loi, bien que sous certains rapports il dépasse peut-être la portée immédiate du bill. Il s'agit de l'avenir des programmes de santé fédéraux-provinciaux. Je crois comprendre qu'à l'heure actuelle certaines négociations sont en cours entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour modifier la formule de paiements aux provinces sous le régime des programmes d'hospitalisation et d'assurance frais médicaux. Je constate que le bill à l'étude prévoit le maintien de la loi fédérale sur l'hospitalisation pendant cinq autres années. Je ne suis pas certain qu'il sera possible aux termes du bill dont nous sommes saisis de changer la formule des paiements. Néanmoins, cette question suscite des inquiétudes.

A en juger par les propositions que le gouvernement a faites, je crois, aux provinces, il n'est pas tout à fait établi qu'il souhaite se dégager, à la longue, de ces programmes. Il souhaite se dégager du programme de soins médicaux ainsi que du régime d'assurance hospitalisation. Il est évident que le gouvernement s'inquiète du coût très élevé de ces programmes.

M. Douglas: Qui ne s'en inquiéterait pas?

M. Burton: Ainsi que le fait remarquer le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, qui ne s'en inquiéterait pas? J'ai sous les yeux une allocution prononcée récemment par le ministre de la santé publique de la Saskatchewan, allocution dans laquelle il s'inquiète vivement de la hausse du coût des soins médicaux. A propos du régime d'assurance hospitalisation de la Saskatchewan, du régime d'assurance pour les soins médicaux, le ministre a indiqué qu'en 1968-1969, ces deux régimes ont coûté ensemble 96 millions de dollars. En 1971-72, ce chiffre est passé à 132 millions de dollars, soit une hausse de quelque 37.5 p. 100 en l'espace de trois années environ. Il est évident que c'est là un sujet de préoccupation pour toutes les instances gouvernementales intéressées.

Dans l'étude de ce problème nous devons nous assurer que le gouvernement fédéral n'envisage pas seulement d'abandonner tout simplement ou d'essayer de diminuer sa contribution à ces programmes sans voir à ce que les provinces aient la capacité financière de porter les fardeaux qui leur seront imposés, quels qu'ils soient. Il nous faut les efforts combinés des autorités tant fédérales que provinciales pour contrôler quelque peu les coûts de tels programmes. Nous devons veiller en même temps à ce

que ne baisse pas la qualité des soins prévus et à ce qu'augmente plutôt la qualité des programmes. La chose est possible puisque certains de nos programmes de santé ont prouvé la possibilité d'adopter de nouvelles méthodes. On n'y met pas tant l'accent sur les méthodes de guérison que sur les mesures préventives. On n'a pas autant besoin de soins hospitaliers comme tels. Il est possible d'introduire une variété de méthodes qui constituent des améliorations dans la qualité des soins.

La chose serait rendue plus facile si le gouvernement fédéral déclarait nettement qu'il est prêt à travailler de concert avec les provinces en vue d'améliorer les programmes sanitaires et d'aider celles-ci à cerner un problème auquel nous devons tous faire face: l'accroissement des coûts dans ce domaine.

J'aurais d'autres observations à faire au sujet du bill, je demande donc la permission de déclarer qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LE NON-CLASSEMENT DU CANAL LACHINE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, pendant la période des questions le mercredi 23 février, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) la question suivante:

Pourquoi le canal Lachine n'a-t-il pas été inclus dans le groupe des canaux historiques et ne lui a-t-on pas accordé le statut de parc national?

Le ministre n'a pu me répondre par suite de la décision de l'Orateur. C'est pourquoi, je soulève la question du canal Lachine ce soir à 10 heures. Le 22 février dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé que huit canaux, qui ont un passé historique intéressant, seraient insérés dans le programme de préservations des sites naturels. En d'autres termes, huit canaux se sont vu attribuer le statut de parc national et, en même temps, ils vont bénéficier de meilleurs atouts dans les domaines des loisirs et du tourisme. Il s'agit du canal Rideau, construit en 1832, du canal Trent, construit en 1843, du canal Murray, qui date de 1889, du canal Sainte-Anne, aménagé en 1843, du canal Carillon, construit en 1833, du canal Richelieu, qui date de 1849, du canal Chambly, construit en 1843 et du canal Saint-Pierre, construit en 1869.

Je me suis félicité de cette déclaration du ministre. C'est merveilleux. Je suis très heureux que le gouvernement ait pris la décision de préserver ces canaux historiques et de créer un système de parcs nationaux, car j'ai demandé cela il y a des années quand M. Pickersgill était ministre des Transports. Cependant, ce qui me chiffonne, c'est que le ministre n'ait pas inclus dans la liste le canal Lachine, le plus ancien de tous.

• (2200)

L'entrée du canal Lachine fait face à la ville de Lachine et à l'endroit où le massacre de Lachine a eu lieu. C'est de là que La Salle est parti pour trois de ses voyages d'explo-